

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2018.

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 3 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 3 juillet
- 6 août
- 4 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatorzième (14^e) jour du mois de décembre deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatorzième (14^e) jour de décembre 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième (14^e) jour de décembre deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière